



Théorie



Différents thèmes seront abordés pendant cette formation :

- Réglementation applicable à l'utilisation d'un chariot automoteur,
- Rôle et responsabilité du conducteur,
- Technologie et environnement des chariots automoteurs,
- Vérifications périodiques,
- Utilisation et conduite en sécurité,
- Risques liés au transport de charges.
- Evaluation : QCM de 20 questions

Pratique

- Visualisation du chariot automoteur,
- Vérifications périodiques en début et fin de poste,
- Déplacement à vide et en charge,
- Prise et transport de charges,
- Chargement et déchargement d'un véhicule latéralement à partir du sol,
- Stockage et déstockage sur palettier,
- Gerbage et dégerbage en pile,
- Déplacement sur plan incliné.
- Evaluation : Diverses manœuvres et manipulations de charges

Pré requis : Posséder une aptitude médicale ; Etre âgé au moins de 18 ans ; Maîtriser la langue française ; Pour la formation pratique et pour l'examen, le port des EPI est obligatoire. Prévoir les gants, les chaussures de sécurité.

Objectifs de la formation : Être capable d'utiliser un chariot automoteur en respectant les règles de sécurité.

Public Visé : Toutes personnes appelées à utiliser un chariot automoteur de façon permanente ou occasionnelle.

Nombre de participants : 6 personnes au maximum

Durée : 1 à 2 jours soit 7 à 14 heures suivant le profil du stagiaire (débutant ou confirmé), le nombre de participants et le nombre de chariots disponible

Validation : Après avis favorable, délivrance d'une attestation en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.



Règlementation :

- Recommandation R389 de la CNAMTS
- Arrêté du 2 décembre 1998
- Art. R 233 13 19 du Code du Travail
- Recyclage tous les 5 ans

